



Bureau de la Recherche et des Etudes Doctorales (B.R.E.D.)
Ecole Doctorale Interdisciplinaire (E . D . I .)

**PRESENTATION EN SOUTENANCE
D'UNE THESE DE DOCTORAT**

(Arrêté du 7 aout 2006)

**Volet 1
DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Ce formulaire doit être remis au BRED au plus tard 7 semaines avant la date prévue pour la soutenance.

CANDIDAT

M Mme Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Portable :
e-mail :

TITRE DE LA THESE

Date de soutenance PREVUE : / /

DIRECTEUR DE THESE

M Mme Mlle Nom : Prénom :
Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.
Autres : Précisez
Adresse:
Code postal : Ville :

LABORATOIRE :

RAPPORTEURS PROPOSES

Art. 10 -...Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches OU appartenant à une des catégories visées à l'article 11, désignés par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'Ecole Doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers. Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'Ecole Doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom : Qualité : <input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> Directeur de Recherches <input type="checkbox"/> Maître de Conférences H.D.R. <input type="checkbox"/> Autres : précisez Etablissement de fonction : Adresse: Code postal : Ville : Téléphone : Fax : E-mail :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom : Qualité : <input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> Directeur de Recherches <input type="checkbox"/> Maître de Conférences H.D.R. <input type="checkbox"/> Autres : précisez Etablissement de fonction : Adresse: Code postal : Ville : Téléphone : Fax : E-mail :
<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom : Qualité : <input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> Directeur de Recherches <input type="checkbox"/> Maître de Conférences H.D.R. <input type="checkbox"/> Autres : précisez Etablissement de fonction : Adresse: Code postal : Ville : Téléphone : Fax : E-mail :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle Nom : Qualité : <input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> Directeur de Recherches <input type="checkbox"/> Maître de Conférences H.D.R. <input type="checkbox"/> Autres : précisez Etablissement de fonction : Adresse: Code postal : Ville : Téléphone : Fax : E-mail :

Signature du Doctorant :

Date :

Signature :

Proposition du Directeur de thèse :

Date :

Signature :

Avis du Directeur de l'Ecole Doctorale:

Favorable Défavorable

Date :

Signature :

Avis du Président de l'Université :

Favorable Défavorable

Date :

Signature :



**Bureau de la Recherche et des Études Doctorales (BRED)
ECOLE DOCTORALE INTERDISCIPLINAIRE (E. D. I.)**

***PRESENTATION EN SOUTENANCE
D'UNE THESE DE DOCTORAT***

(Arrêté du 7 août 2006)

**Volet 2
DEMANDE D'AUTORISATION
DE PRESENTER
UNE THESE DE DOCTORAT**

Ce formulaire doit être remis au BRED trois semaines minimum avant la date prévue pour la soutenance accompagné de deux exemplaires du formulaire d'enregistrement de la thèse soutenue et d'un exemplaire de la thèse

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Date de soutenance :

Heure de soutenance :

Lieu de soutenance :

TITRE DE LA THESE

CONFIDENTIALITE : NON OUI

AFFICHE DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATION COMPRENANT LE RÉSUMÉ DE LA THÈSE (format A4) (pour diffusion interne et externe). **A joindre sur feuille séparée et comportant :**

- Sujet de la thèse - spécialité
- Date, lieu et heure de la soutenance
- Nom du Directeur de thèse
- Composition du jury
- Résumé de la thèse

JURY PROPOSÉ

Art. 12 - Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement sur avis du directeur de l'Ecole Doctorale et du directeur de thèse. Il comprend entre trois et huit membres dont le directeur de thèse. Il est composé d'au moins moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'Ecole Doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique.

Lorsque plusieurs établissements s'accordent pour délivrer conjointement le doctorat, le jury est désigné conjointement par les chefs des établissements concernés.

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministre de l'éducation.

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Qualité : Professeur Directeur de Recherches Maître de Conférences H.D.R.

Autres :

Etablissement de fonction :

Adresse d'expédition:

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Signature du Doctorant :

Date :

Signature :

Proposition du Directeur de thèse :

Date :

Signature :

Avis du Directeur de l'Ecole Doctorale:

Favorable Défavorable

Date :

Signature :

Décision du Président de l'Université :

Favorable Défavorable

Motif :

Date :

Signature :



**Bureau de la Recherche et des Études Doctorales (BRED)
Ecole Doctorale Interdisciplinaire (E.D.I)**

RAPPORT DE SOUTENANCE DE THESE

(Arrêté du 25 avril 2002)

TITRE DEFINITIF DE LA THESE :
(ou intitulé des principaux travaux)

DISCIPLINE :

SPECIALITE (éventuelle) :

NOM PATRONYMIQUE DU CANDIDAT :

NOM MARITAL :

PRENOMS :

DATE , LIEU ET HEURE DE LA SOUTENANCE :

MEMBRES DU JURY

Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur. Le Président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens de l'alinéa précédent. Le directeur de thèse ne peut être choisi ni comme rapporteur ni comme Président du jury.

MEMBRE DU JURY (désigné en qualité de Président du jury) :
(Nom et Prénoms)

Titre :

Etablissement d'exercice (à indiquer obligatoirement) :

Et le cas échéant **MEMBRE DU JURY** (désigné en qualité de Rapporteur du jury le cas échéant) :
(Nom et Prénoms)

Titre :

Etablissement d'exercice (à indiquer obligatoirement) :

MEMBRE DU JURY (Directeur de thèse - ne peut être désigné ni en qualité de rapporteur ni en qualité de Président) :
(Nom et Prénoms)

Titre :

Etablissement d'exercice :

AUTRE MEMBRE DU JURY :
(Nom et Prénoms)

Titre :

Etablissement d'exercice :

AUTRE MEMBRE DU JURY :
(Nom et Prénoms)

Titre :

Etablissement d'exercice :

AUTRE MEMBRE DU JURY :
(Nom et Prénom)

Titre :

Etablissement d'exercice :

AUTRE MEMBRE DU JURY :
(Nom et Prénom)

Titre :

Etablissement d'exercice :

AVIS DU JURY

Un rapport détaillé sera remis ultérieurement au BRED.....OUI – NON
au cours du mois de

Recommandations du Conseil Scientifique en sa séance plénière du 22 mai 1997 :

L'attribution de la mention fait l'objet d'un vote à bulletin secret,

La mention "Très honorable avec félicitations" est accordée à l'unanimité des membres du Jury.

MENTION (barrer les mentions inutiles)	Honorable	Très Honorable	Très Honorable avec félicitations
--	------------------	-----------------------	--

REPRODUCTION DE LA THESE <i>(Arrêté du 25 septembre 1985)</i>		
Avis du Président du Jury		Autorisation du Président de l'Université
. Thèse pouvant être reproduite en l'état	<input type="checkbox"/>	
. Thèse pouvant être reproduite après corrections suggérées au cours de la soutenance (dans un délai maximal de 3 mois)	<input type="checkbox"/>	
. Thèse ne pouvant être reproduite	<input type="checkbox"/>	
<p><i>L'atelier national de reproduction de thèses de Lille III assure la reproduction sur support micrographique des thèses soutenues dans les disciplines suivantes : Lettres, sciences humaines, théologie, droit et sciences politiques.</i></p> <p><i>L'atelier de reproduction de thèses de Grenoble II assure quant à lui la reproduction des thèses soutenues en sciences exactes, gestion, sciences économiques ainsi que les thèses soutenues dans les disciplines de santé.</i></p> <p><i>Ces ateliers assurent aux frais de l'État une reproduction sur support micrographique. Le nouveau docteur reçoit gratuitement quinze exemplaires microfichés de sa thèse.</i></p>		

Signature de chacun des membres du jury :

<i>Noms - Prénoms</i>	<i>Signature</i>

***Signature du Président du jury :
(ou du Rapporteur)***

Rapport communiqué au candidat le :



Formulaire à conserver par **le président du jury** (ou le cas échéant, par le rapporteur) afin de communiquer **l'autorisation de reproduction après les corrections demandées par le jury**

BUREAU DE LA RECHERCHE
ET DES EDEDES DOCTORALES

*Fiche complémentaire au
"RAPPORT DE SOUTENANCE DE THESE"*

**REPRODUCTION DE LA THESE
APRES CORRECTIONS SUGGEREES
PAR LE JURY**
(Arrêté du 25 avril 2002)

Soutenance de M
Le
Retour des 3 exemplaires de la thèse corrigée avant le
(délai maximal de 3 mois)

Avis du Président du Jury

(Nom - Prénom)

- Thèse pouvant être reproduite en l'état
- Thèse ne pouvant être reproduite en l'état

Motif
.....
.....

Date, Signature

Autorisation du Président de l'Université
(Date, Signature)

À FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN 2 EXEMPLAIRES POUR TOUTE SOUTENANCE DE
THÈSE REMISE SOUS FORME PAPIER, QUE CETTE THÈSE SOIT OU NON REPRODUITE (*)

ÉTABLISSEMENT
ECOLE DOCTORALE

À REMPLIR EN MAJUSCULES PAR L'ÉTUDIANT

1. AUTEUR *

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM(S)

NOM D'USAGE

NOM FIGURANT SUR LA PUBLICATION, si différent des deux précédents

DATE DE NAISSANCE (Format JJMMAAAA)

2. ADRESSE

N° et RUE

CODE POSTAL

PAYS

VILLE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (facultatif)

3. DATE DE SOUTENANCE

ANNÉE (AAAA)

MOIS (MM)

4. DIRECTEUR DE THÈSE

SPÉCIALITÉ

NOM

PRÉNOM(S)

5. TYPE DE DOCTORAT : COCHER LE TYPE DE DOCTORAT

THÈSE DOCTORAT

THÈSE D'EXERCICE

THÈSE DOCTORAT D'ÉTAT

DISCIPLINE

6. INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Nombre de volumes :

Nombre total de pages :

Nombre de références bibliographiques :

AUCUN TEXTE MANUSCRIT N'EST ADMIS. DACTYLOGRAPHIER OU COLLER LE TEXTE IMPRIMÉ DANS LES ZONES PRÉVUES.

TITRE DE LA THÈSE EN FRANÇAIS : Transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux.

(*) Les informations demandées sur ce formulaire sont destinées, à l'exception de l'adresse, à la constitution du catalogue collectif du Sudoc. Le Sudoc a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (arrêté du 10 septembre 1991 : publié au Journal Officiel du 1^{er} octobre 1991).

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ne concerne que les informations de la première page de ce formulaire. Il peut s'exercer auprès de : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur - BP 84308 / 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 www.abes.fr.

RESUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS

Chaque cadre doit contenir un résumé de 1700 caractères maximum, espaces compris. En cas de dépassement, la coupure sera automatique.

Le doctorant adresse son texte sous forme électronique selon les recommandations de la bibliothèque

RESUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS

TITRE DE LA THÈSE EN ANGLAIS : Transcrire en toutes lettres les symboles spéciaux

PROPOSITION DE MOTS-CLÉS :

1
2
3
4

5
6
7
8

AUTORISATIONS :

- OUI, la thèse est diffusable dans le respect des droits à l'image, droits d'auteurs et droits voisin :**
- En texte intégral
 - Après retrait des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées et signalées comme telles dans la thèse
- NON : préciser obligatoirement**
- Je n'autorise pas la diffusion de ma thèse sur Internet après sa numérisation
 - Je n'autorise pas la reproduction de ma thèse aux frais de l'Etat sous forme de microfiches

DATE ET SIGNATURE DE L'AUTEUR

À REMPLIR PAR LE SERVICE DE DOCTORAT

ÉTABLISSEMENT

CONFIDENTIALITÉ PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT

- NON**
- OUI : thèse confidentielle JUSQU'EN (préciser obligatoirement)**

CORRECTIONS : une possibilité uniquement

- Pas de correction demandée**
- Thèse corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance**
- Thèse non corrigée dans le délai de 3 mois après la soutenance**

APRÈS VÉRIFICATION, DATE et CACHET DU SERVICE DE DOCTORAT

À REMPLIR PAR LA BIBLIOTHÈQUE

CATALOGAGE DE LA THÈSE ASSURÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

LOCALISATION DE L'EXEMPLAIRE ORIGINAL :

RCR

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA THESE

Composé de 12 caractères : les 4 premiers indiquent l'année de soutenance, les 4 suivants l'établissement, les 4 derniers correspondent à un numéro séquentiel

DISCIPLINE (telle qu'elle est indiquée sur la page de titre de la thèse.)

INDEXATION RAMEAU

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

INDEXATION LIBRE

- 1
- 2
- 3
- 4

REPRODUCTION

NON

OUI : Thèse reproductible sous forme de microfiches. Transmission d'un exemplaire accompagné du formulaire à l'Atelier national de reproduction de

Lille

Grenoble

OUI : Thèse diffusable sur Internet

En texte intégral

Après retrait des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées et signalées comme telles dans la thèse

DATE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT



BUREAU DE LA RECHERCHE ET DES ETUDES DOCTORALES (B.R.E.D.)
Ecole Doctorale Interdisciplinaire (E.D.I) ED 445

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA SOUTENANCE DE THESE

Arrêté du 25 septembre 1985

Arrêté du 25 avril 2002

Arrêté du 07 aout 2006

I- AUTORISATION DE PRESENTER UNE THESE EN SOUTENANCE

Imprimés à utiliser	N°	Procédures	Contacts
<p><i>Volet 1 :</i> <i>Nomination des rapporteurs</i></p> <p><i>Volet 2:</i> <i>Demande d'autorisation de présenter une thèse de doctorat</i></p>	1	<p>➤ Le Directeur de thèse formule son avis sur la thèse.</p> <p>- le Directeur de thèse propose au Président de l'Université, au moins deux rapporteurs HDR extérieurs à l'Ecole doctorale et à l'établissement. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.</p> <p>- le Directeur de thèse et le candidat remplissent et signent un imprimé de présentation en soutenance d'une thèse de doctorat - volets 1 et 2</p>	BRED
	2	<p>➤ Le Président de l'Université désigne les rapporteurs, sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale après avis du Directeur de thèse.</p>	BRED
	3	<p>➤ Le candidat transmet ses travaux aux rapporteurs.</p>	BRED
	4	<p>➤ Le Président de l'Université communique aux rapporteurs leur désignation.</p>	BRED
	5	<p>➤ Les rapporteurs font connaître leurs avis par des rapports écrits sur la base desquels le Président autorise ou non la soutenance, sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale.</p>	BRED
		<p><i>Les rapports doivent impérativement être réceptionnés par le BRED <u>15 jours au plus tard</u> avant la date prévue pour la soutenance</i></p>	

	6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le BRED communique ces rapports au candidat et aux membres du jury avant la soutenance. 	BRED
--	---	---	-------------

II- DESIGNATION DU JURY ET ORGANISATION DE LA SOUTENANCE

Imprimés à utiliser	N°	Procédures	Contacts
	7	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Président, sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale et du Directeur de thèse, désigne le jury qui comprend entre trois et huit membres parmi lesquels le Directeur de thèse; - au moins 1/2 des personnalités françaises et étrangères du jury doivent être extérieures à l'établissement et à l'Ecole Doctorale et choisies en raison de leur compétence scientifique. La moitié du jury au moins doit être composée de Professeurs ou assimilés ou d'enseignants de rang équivalent. - les membres du jury désigneront entre eux un président et le cas échéant un rapporteur (rapporteur du jury). Le Président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU. - le Directeur de thèse ne peut être choisi ni comme rapporteur, ni comme président du jury. 	BRED
	8	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le BRED envoie aux membres du jury une convocation. <p><i>Le laboratoire d'accueil prend en charge les dépenses relatives aux soutenances.</i></p> <p><u>L'établissement mettra tout en œuvre pour participer à la prise en charge des frais de voyages, frais de séjours et de déplacement des membres du jury.</u> (Soutien financier du Conseil Scientifique).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour l'organisation matérielle de la soutenance, le doctorant et le Directeur de thèse doivent contacter le secrétariat de la composante (ordres de missions, réservations de billets d'avion, réservation de la salle, etc.) <p>Les frais de reproduction de la thèse ne sont pas pris en charge par le BRED.</p>	Secrétariat des Composantes

	9	<p>➤ Le BRED assure la publicité à l'intérieur de l'établissement .</p> <p>Le doctorant devra faire parvenir au BRED une affichette présentant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identité du candidat - titre de la thèse - discipline et spécialité de la thèse - noms et titres des membres du jury et du directeur de thèse - date et lieu de la soutenance - résumé de la thèse (obligatoirement) <p>➤ Ces informations devront également être transmises au BRED par courrier électronique (bred@univ-reunion.fr)</p>	BRED
	10	<p>➤ Le BRED assure la communication extérieure en adressant à la presse locale un avis de présentation de thèse en soutenance pour l'obtention du grade de docteur de l'Université de La Réunion.</p> <p>➤ Toute autre forme de communication externe sera mise en œuvre par le Secrétariat de la composante.</p>	

III- MODALITES DE DEPOT ET DE REPRODUCTION DE LA THESE ET SOUTENANCE DE THESE

Imprimés à utiliser	N°	Procédures	Contacts
<i>Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue</i>	11	<p>➤ Il est obligatoire, trois semaines avant la soutenance, au plus tard, de déposer au BRED:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux exemplaires originaux d'un formulaire établi avec le concours du Service Commun de la Documentation, donnant le résumé de la thèse, en français et en anglais, ainsi qu'une liste de mots-clés (pour cette démarche prendre impérativement rendez-vous au préalable auprès du SCD et munissez-vous d'un exemplaire de votre thèse). - La version numérisée de la thèse (annexes comprises): disquettes, ZIP, ou par courrier électronique, etc... - Au moins un exemplaire de la thèse (pas de recto verso). 	BRED SCD
<i>Attestation de dépôt</i>	12	<p>➤ Une attestation du dépôt des exemplaires de la thèse et du "Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue" est remise par le BRED au directeur de thèse. (cf procédure n°21) Cette attestation est transmise au Président du Jury ou au rapporteur. La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le Président si le sujet de thèse comporte un caractère confidentiel avéré.</p>	BRED

<p><i>Rapport de soutenance de thèse</i></p>	<p>13</p>	<p>➤ L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président du jury établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury <u>avant leur départ de La Réunion.</u> - Un formulaire de « Rapport de soutenance de thèse » est disponible sous forme papier et numérique auprès du BRED et du secrétariat des facultés. Ce formulaire est transmis au directeur de thèse pour mise à disposition du président du jury. - En l'absence de rapport complet ou dans l'attente de réception de ce document, ce formulaire sera utilisé comme procès-verbal de soutenance et précisera, outre la mention, l'autorisation ou non de reproduction de la thèse. Si un rapport complet doit être rédigé, celui-ci sera présenté sur papier libre et signé de tous les membres du jury puis sera transmis au BRED. <p>Les documents originaux seront transmis au BRED par le Directeur de thèse afin de permettre l'établissement du diplôme de Doctorat dans les meilleurs délais.</p>	
	<p>14</p>	<p>➤ L'admission donne lieu à l'attribution de l'une des trois mentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honorable le travail est globalement de bonne qualité. Quelques insuffisances ou lacunes relevées par les rapporteurs peuvent exister mais ne remettent pas en cause la soutenance - Très Honorable le travail est d'excellente qualité et ne fait l'objet d'aucune critique de fond ; il peut conduire à une ou plusieurs publications dans des revues scientifiques reconnues - Très Honorable avec félicitations le travail est de qualité exceptionnelle et correspond à une nette avancée dans la spécialité où le candidat a montré un sens d'initiative hors du commun. Sa compétence ne se limite pas à son domaine strict et doit se traduire par un certain rayonnement lors de sa soutenance. L'attribution de la mention fait l'objet d'un vote à bulletin secret. La mention « Très Honorable avec félicitations » n'est accordée que s'il y a unanimité du jury. 	
<p><i>Rapport de soutenance de thèse</i></p>	<p>15</p>	<p>➤ Le Président de l'Université, sur avis du président du jury, autorise la reproduction de la thèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'Atelier National de Reproduction des thèses de Lille III pour les thèses soutenues en lettres, sciences humaines, théologie, droit et sciences politiques - par l'Atelier National de Reproduction des thèses de Grenoble II pour les thèses soutenues en sciences exactes, gestion, sciences économiques <p>Ces ateliers assurent aux frais de l'Etat, une reproduction sur support micrographique. Le nouveau docteur recevra gratuitement 10 exemplaires microfichés de la thèse</p>	<p>SCD</p>
	<p>16</p>	<p>➤ Le BRED communique une copie du rapport de soutenance au candidat</p>	<p>BRED</p>

	17	<p>➤ Le BRED transmet l'original du "Rapport de soutenance" à la DASE. A défaut, c'est l'original du procès-verbal de soutenance qui sera transmis afin d'établir le diplôme</p> <p>➤ Si le jury souhaite que des corrections soient apportées le candidat dispose alors d'un délai maximal de 3 mois pour les réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat fait parvenir la thèse corrigée au Président du jury qui formule son avis sur la reproduction - sur avis du président du jury, le Président de l'Université autorise alors la reproduction de la thèse - la mention selon laquelle la thèse a été corrigée à la suite des remarques du jury sera portée sur la page de faux-titre de l'exemplaire destiné à la reproduction - si, à l'issue du délai de 3 mois, les corrections n'ont pas été effectuées, le BRED indique sur le "<i>Formulaire de la thèse soutenue</i>" qu'il n'a pas été procédé aux corrections ; la thèse sera signalée dans la base TELETHESES avec la mention "<i>thèse non reproduite car non corrigée</i>" 	<p>DASE</p> <p>BRED</p>
	18	<p>➤ Trois exemplaires définitifs de la thèse doivent être remis au BRED.</p> <p>Le BRED assure la transmission des trois exemplaires de la thèse auxquels sont joints les deux exemplaires du formulaire de signalement au Service Commun de Documentation.</p> <p>Le diplôme ne sera délivré qu'après réception par le BRED des trois exemplaires définitifs de la thèse.</p>	<p>BRED</p>

IV- DELIVRANCE DU DIPLOME

Imprimés à utiliser	N°	Procédures	Contacts
	19	<p>➤ Le Président de l'Université délivre le diplôme de Doctorat sur proposition conforme du jury, après la soutenance.</p> <p>Sur le diplôme de docteur délivré, figure le sceau de l'établissement. Y figurent également une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, les noms et titres des membres du jury.</p> <p>L'obtention du diplôme de docteur confère le grade de docteur.</p> <p>Le docteur doit contacter la DASE pour obtenir son diplôme.</p>	<p>DASE</p>